



## ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

**Direction des Mobilités, de la Voirie et des Réseaux  
Service Déplacements**

### **152/18 Le Maire de la Ville de Haguenau,**

**Vu** le Code de la Route et notamment ses articles R 411-3 à R411-8, R 411-26 et R411-28,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6, L 2542-2,  
**Vu** l'arrêté municipal du 25 mai 1959 et ses arrêtés complémentaires,  
**Vu** l'arrêté municipal n° 64A du 30 mars 1989 limitant les horaires d'intervention sur le domaine public,  
**Vu** la demande de l'Office des Sports et Loisirs de Haguenau, PLACE JOSEPH THIERRY 67500 HAGUENAU,  
**Considérant** l'incidence sur la circulation du bon déroulement des cérémonies des 13 et 14 juillet 2018

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les rues suivantes sont barrées à la circulation et interdites au stationnement qui est qualifié de gênant :

- **RUE DU MAIRE TRABAND** : entre l'IUT Robert Schuman et la rue de la Vieille Ile, et sur les parkings à l'arrière des n°5, 7, 9 et 11. L'accès des riverains est garanti dans la mesure du possible.
- **BOULEVARD TRUTTMANN** : à hauteur du n°3. La sortie vers la rue du Maire Traband est interdite.

**DU VENDREDI 13 à 08H00 AU SAMEDI 14 JUILLET 2018 à 2H00**

**Article 2** : Le stationnement est interdit et qualifié de gênant **RUE DU MAIRE TRABAND** sur l'ensemble du parking entre la Médiathèque et l'Iut Robert Schuman.

**DU VENDREDI 13 à 08H00 AU SAMEDI 14 JUILLET 2018 à 8H00**

**Article 3** : Il est instauré une interdiction de circuler dans les voies suivantes :

- **PLACE D'ARMES**
- **GRAND'RUE** : entre la place d'Armes et la rue Saint Georges
- **COURS DE L'OIE**
- **IMPASSE DE LA FONTAINE**
- **RUE SAINT GEORGES** : entre la Grand'rue et la rue du Presbytère

**DU VENDREDI 13 à 17H00 AU SAMEDI 14 JUILLET 2018 à 2H00**

**Article 4** : La **RUE DE LA VIEILLE ILE** est barrée à la circulation entre la rue du Maire Georges Weiss et le giratoire Barberousse.

Plusieurs déviations sont mises en place :

- Pour les véhicules en provenance du boulevard de l'Europe et du boulevard Nessel en direction du centre-ville, via la rue du Maire Georges Weiss.
- Pour les véhicules en provenance du centre-ville et souhaitant accéder aux boulevards, via la rue du Maréchal Joffre et le boulevard de l'Europe.

**DU VENDREDI 13 à 18H00 AU SAMEDI 14 JUILLET 2018 à 2H00**

**Article 5 :** Le stationnement est interdit et qualifié de gênant sur l'ensemble du **PARKING VIEILLE ILE.**

**DU VENDREDI 13 à 08H00 AU DIMANCHE 15 JUILLET 2018 à 8H00**

**Article 6 :** Les mesures de circulation dans le cadre du défilé militaire sont les suivantes :

- le stationnement est interdit et qualifié de gênant Grand'Rue à partir du boulevard Nessel, place de Neubourg, rue du Maréchal Foch, place A. Schweitzer, place R.Schuman, rue du Tournoi sur 15 emplacements.
- sont barrées à la circulation, Grand'Rue à partir du boulevard Nessel, place de Neubourg, rue du Maréchal Foch, place A. Schweitzer, place R.Schuman, rue du Maire North à hauteur de la rue de la Redoute, Marché aux Grains à hauteur de l'accès à la contre allée et place R. Schuman.

La circulation est déviée par le boulevard Nessel, la rue de la Vieille Ile et par la rue du Château Fiat, rue du Canal, Quai des Pêcheurs.

Le débouché de la rue du Presbytère sur la Grand'Rue est interdit. Le sens interdit de la rue du Presbytère est levé.

Il est instauré un double sens de circulation rue du Grenier.

Les débouchés de la rue du Maire Guntz sur la rue du Maréchal Foch et de la rue du Sel sur la place A. Schweitzer sont interdits.

**LE SAMEDI 14 JUILLET 2018 de 6h00 à 12h00**

**Article 7 :** La mise en place de la signalisation appropriée est à la charge de la Direction des Interventions et du Cadre de Vie.

**Article 8 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Haguenau est chargé de l'exécution du présent arrêté dont il aura ampliation.

Fait à Haguenau, le 06 juin 2018

Destinataires :

- . M. le Commissaire de Police de Haguenau
- . M. le Responsable du SMUR de l'hôpital civil de Haguenau
- . M. le Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Haguenau
- . Carpostal
- . Office des Sports et Loisirs de Haguenau
- . Mairie de Haguenau :
  - Direction de la Construction et du Patrimoine
  - Direction des Interventions et du Cadre de Vie
  - Service des affaires juridiques
  - Service sécurité, police municipale
  - Service des ordures ménagères
  - Service des Affaires scolaires

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint au Maire,

André ERBS

André ERBS  
VILLE DE HAGUENAU  
Signature numérique SN=S4853002, CN=MAIRIE DE  
HAGUENAU, OU=0002 21670180500014